

# Avis et communications

## AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

### Avis relatif à l'homologation de l'indication géographique « Siège de Liffol »

NOR : ECFI1634027V

Le cahier des charges de l'indication géographique « Siège de Liffol », déposé par le Pôle lorrain ameublement bois (PLAB) auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), a été homologué avec le numéro d'homologation INPI-1601 par la décision n° 2016-221 du directeur général de l'INPI du 15 novembre 2016, publiée au *Bulletin officiel* de la propriété industrielle n° 16/48 du 2 décembre 2016.

Le cahier des charges peut être consulté sur le site internet de l'INPI à l'adresse :  
<https://base-indications-geographiques.inpi.fr/fr/ig-homologuees>.